



Parties communes immeuble

Par **sandraetyan**, le 11/11/2015 à 16:38

Bonjour,

je souhaiterais savoir si dans un immeuble, détenue en copropriété, les portes d'entrées de chaque appartement fait partie des parties communes de l'immeuble ou bien des parties privatives de chaque logement. Je pose cette question car un locataire de cet immeuble a dégradé la porte d'entrée de son logement, du côté de la porte donnant sur le couloir : donc à l'extérieur du logement.

Merci d'avance pour vos réponses à ma question.

Cordialement

Par **youris**, le 11/11/2015 à 17:02

bonjour,

cela doit figurer dans le règlement de copropriété.

généralement, les portes des appartements sont des parties privatives.

salutations

Par **catou13**, le 12/11/2015 à 10:02

Bonjour,

En principe, la porte d'entrée du logement est privative, mais son aspect ne peut être modifié sans l'accord de l'assemblée générale (il faut préserver l'homogénéité esthétique de la cage d'escalier et des paliers, parties communes). Par exemple le copropriétaire peut faire blinder sa porte, à l'intérieur, mais ne peut changer la couleur ou le matériau de l'extérieur.

Dans votre cas, il me semble qu'il faudrait demander au syndic de contacter le propriétaire.